

CR partiel et partial PUUSP du CS du 21 septembre 2021

Le président et le vice-président ont débuté avec les informations générales. L'information principale, arrivée au début de la période estivale, est la pérennisation du projet I-SITE LUE, dont le lancement officiel se fera à la mi-octobre. L'information la plus symbolique est les 10 ans de l'établissement créé le 22 septembre 2011.

Une journée de coordination avec le CNRS s'est tenue fin août. L'établissement participe à plusieurs projets PEPR (nouveaux projets du PIA4). Concernant les ANR, environ 70 projets ont été retenus (dont 24 en coordination par l'établissement). La construction du CPER est toujours en stand by. A noter la réflexion menée sur son territoire par Metz-Métropole concernant ses relations avec l'enseignement supérieur et la recherche.

Sur un plan interne de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, l'élément principal reste la LPR qui peine toujours à se mettre en place. Nous nous étions mobilisés face à une machinerie lourde et idéologique, et après plusieurs mois, c'est ce que nous avons. Actuellement, la réalisation principale est l'augmentation de la prime de recherche, limitée aux MCF pour cette année. Les contrats doctoraux démarrant cette année vont eux connaître une augmentation de 100€ (on notera le choix fait de ne pas procéder à une augmentation de tous les contrats, mais seulement les nouveaux).

Tout le reste est en attente de décrets et de décisions du ministère : repyramidage (EC et Biatss), nouveau modèle de prime (l'une des modifications principales attendues serait l'impossibilité de la convertir en décharge qui soulève beaucoup de discussions avec le ministère), ... A noter que la revalorisation prévue pour les Biatss prévue dans la loi ne s'adressait pas à l'ensemble de la communauté et que l'établissement a décidé d'étendre le mécanisme à tout le monde. Concernant le repyramidage des EC, la ministre a pris position récemment devant les VP-recherche pour la création d'un nouveau type de concours (et non l'évaluation par dossier, partagée avec le CNU, comme il en était question jusqu'à présent).

Dans le cadre de la LPR, l'établissement attend une augmentation des moyens pour la recherche avec une augmentation de 10% de sa dotation vers les laboratoires. Le CS a voté une péréquation pour gérer ces fonds sur 2022. Le principe est d'atteindre une cible d'investissement par EC/C dans les différents pôles en fonction de spécificités disciplinaires (SVE - SHS - ST). De plus les MCF nouvellement recrutés recevront une aide de 10k€ (répartie entre 3k€-7k€ lors de la première année académique) pour faciliter leur installation.

Dans la même dynamique, l'établissement a reçu 6 contrats doctoraux supplémentaires, avec un fléchage prioritaire pour les SHS (au sens large). Le CS a voté une répartition attribuant 1 contrat à chacun des pôles CLCS - SJPEG - TELL, et un contrat sur le contingent handicap national (qui devrait nous permettre de récupérer un support supplémentaire financé par l'état l'année prochaine) pour le pôle CLCS. Le vice-président a souhaité flécher un support pour le pôle AM2I pour un laboratoire de Metz, décision purement politique. Pour le dernier support, le conseil fait appel au conseil restreint du CS qui va étudier les dossiers des candidats en premières positions sur les listes d'attente pour les trois pôles CLCS - SJPEG - TELL.

La LPR prévoyait la création de chaires junior, qui ont fait l'objet d'un vote favorable lors d'un précédent conseil. Ce type de dispositif est présenté comme attractif de l'excellence, mais il ne faut pas oublier que ces supports arrivent en concurrence directe avec les carrières des EC déjà en place, avec des moyens sans comparaison. L'établissement a remonté au ministère 9 demandes sur un total d'environ 180 au niveau national. La cible de création est autour de 65-70 chaires.

Sur un volet plus interne, les modalités des dossiers pour l'HCERES devraient arriver fin novembre pour la vague C pour un dépôt définitif le 15 juin 2022. Il faut envisager un dépôt interne mi décembre 2021 pour une validation au CS de janvier-mars (derniers CS de l'actuelle mandature) avant des visites (qui pourraient être virtuelles) à l'automne 2022. Les évaluations HCERES entraînent une surcharge de travail pour de nombreux collègues, qui ici pourrait ne pas correspondre aux attendus du Haut Conseil. La machine bureaucratique tourne à plein régime sous une présidence largement contestée par la communauté lors de son installation.

La DRV a développé un guide pour les directeurs d'unité. Le conseil a validé la liste des ED et unité de recherche remontées à l'HCERES sans modification de l'actuelle situation et nous avons désigné des membres du CS pour l'accompagnement des unités en difficulté.

La VP-Doctorat a fait le bilan des études doctorales. Les fluctuations semblent s'inscrire dans le cadre de la situation sanitaire. A noter qu'il n'est actuellement pas possible de féminiser les documents relatifs au doctorat car ils sont gérés par un logiciel utilisé au niveau national. Il faut donc attendre une mise à jour du système. Nous sommes intervenus pour regretter l'habite prise par la communauté d'accepter des états de fait que l'on retrouve dans les systèmes informatiques et qui n'ont pas été développés en adéquation avec nos besoins.

Nous avons validé le compte-rendu du CS du 29 juin 2021. La convention CNRS-UL pour la MSH a été validée.

Nous avons validé la publication d'un poste de professeur en droit privé et sciences criminelles à l'agrégation externe 2021, validé les nouvelles directrices de trois unités de recherche. Nous avons validé la participation de l'UL à la création du GIS «Education et formation».

Maxime Amblard, élu PUSSP